

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183

10 mai 2012

### SOMMAIRE

Agences Commerciales Betty Lorang . . . . .	56743	Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56769
Agences Commerciales Betty Lorang . . . . .	56743	Credit Suisse Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56769
Alamo Investments S.A. . . . .	56743	Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56770
Alsema S.à r.l. . . . .	56762	Credit Suisse Investco (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56770
Apache Investments S.A. . . . .	56750	Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l. . . . .	56777
Ardi Immo Sicav . . . . .	56743	CRLD . . . . .	56760
Ardi Immo Sicav . . . . .	56763	Data Support International SA . . . . .	56779
Article S.A. . . . .	56763	DG Participations S.A. . . . .	56784
Article S.A. . . . .	56764	DV-III Q-Lux Feeder S.à r.l. . . . .	56769
Article S.A. . . . .	56764	Equity 51 S.A. . . . .	56767
Article S.A. . . . .	56767	Espasande SPF S.A. . . . .	56783
Avant Investment S.A. . . . .	56767	FRS Hotel Group (Lux) . . . . .	56763
Bandline S.à r.l. . . . .	56768	Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56751
BB EFC . . . . .	56768	Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l. . . . .	56783
Bimolux S.A.-SPF . . . . .	56768	Investment Grade Europe S.A. . . . .	56744
B-Investment S.A. . . . .	56767	JHG International (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	56770
Candos S.A. . . . .	56777	Octafinance S.A. . . . .	56778
Candos S.A. . . . .	56778	Recylux Group S.A. . . . .	56764
Candos S.A. . . . .	56744	Revan S.à r.l. . . . .	56764
CB Holding S.A. . . . .	56778	To Let-For Sale S.A. . . . .	56738
CEREP III Investment M S.à r.l. . . . .	56778	Zais Ucits . . . . .	56769
CEREP II S. à r.l. . . . .	56768		
CLR-LUX S.A. . . . .	56779		
CMC Bannewitz . . . . .	56783		
CMC Bannewitz . . . . .	56784		
Cobalto S.A. . . . .	56784		
Comat S.A. . . . .	56784		
Computer Resources International (Luxembourg) S.A. . . . .	56784		
Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à r.l. . . . .	56768		

## To Let-For Sale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 167.867.

### — STATUTS

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) La société SVMP Group S.A., ayant son siège social à 274, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par son administrateur unique, Monsieur Michel PEERAER, directeur commercial, né à Arlon (B), le 20 novembre 1968, (matricule 1968 1120 397), demeurant à B-6780 Longeau, 68, Rue du Coin;

2) La société FORWORX GROUP S.A., ayant son siège social à 13-15 parc d'activités, IVY Building, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.224.

représentée par ses administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Pierre JOPPART, administrateur, né à Goma, le 29 novembre 1965, (matricule 19651129276), demeurant à rue Xavier de Bue 4 à B-1180 Uccle

- Monsieur Pascal SIMON, administrateur, né à Longlier, le 29 mars 1964, (matricule 19640329419), demeurant à 24 rue des Tulipes, F-57570 Boust,

- Monsieur Thomas VALEMBOIS, administrateur, né à Courtai, le 17 juin 1972, (matricule 19720617016), demeurant à 12 rue des Sports à B-6791 Athus,

Lesquelles comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elles ont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de TO LET-FOR SALE S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet l'exploitation d'un site internet et de toutes applications multi-media, notamment par voie informatique, numérique, téléphonique, dédiées à l'offre de biens et services immobiliers d'entreprises à vendre ou à louer.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra également déposer, acquérir et exploiter toutes marques, brevets et licences.

Elle pourra faire, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert, inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Dans l'hypothèse où les titres de la Société seraient au porteur, aucune formalité de notification à la Société d'une éventuelle cession ne sera nécessaire.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans

la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire).

La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le premier administrateur-délégué peut être nommé à l'assemblée générale tenue dans l'acte de constitution.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés, ou
- (ii) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société, dont celle de l'administrateur-délégué, ou
- (iii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

La première assemblée générale est autorisée à nommer un administrateur-délégué.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auraient un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés au gré de la volonté de l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois de mai 2013.

#### *Souscription et Libération*

La société SVMP Group S.A., préqualifiée . . . . .	60
La société FORWORX GROUP S.A., préqualifiée . . . . .	40
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 3 (trois);
2. sont nommés administrateurs de la Société les personnes suivantes:
  - a) Monsieur Michel PEERAER, directeur commercial, né à Arlon (B), le 20 novembre 1968, (matricule 1968 1120 397), demeurant à B-6780 Longeau, 68, Rue du Coin
  - b) Madame Viviane JEANJEAN, épouse de Monsieur PEERAER, laborantine, née à Messancy, le 21 avril 1966, demeurant à B-6780 Longeau, 68, Rue du Coin
  - c) Monsieur Pierre JOPPART, administrateur, né à Goma, le 29 novembre 1965, (matricule 19651129276), demeurant à rue Xavier de Bue 4 à B-1180 Uccle
3. est nommé administrateur délégué Monsieur Michel PEERAER, prénommé
4. est nommé commissaire aux comptes de la Société: VO CONSULTING LUX S.A., société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B61.459, avec pour siège social 8, rue Haute, L-4963 Clémency,

5. le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2017;

6. le siège social de la société est fixé à 274, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

7. L'administrateur-délégué peut engager la société par sa seule signature, pour tout montant engageant la société jusqu'à 5.000,00 Eur; au-delà, la signature conjointe des autres administrateurs est obligatoire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Peeraer, Joppart, Simon, Valembois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2012. Relation: EAC/2012/2917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040479/292.

(120053571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

---

**Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042464/9.

(120056931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Agences Commerciales Betty Lorang, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4989 Sanem, 34, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.222.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042454/10.

(120056379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Agences Commerciales Betty Lorang, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4989 Sanem, 34, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.222.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042455/10.

(120056380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Alamo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012042460/12.

(120056421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Candos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.589.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique en date du 23 mars 2012 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés et, ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

Monsieur Patrick MOINET, administrateur;

Monsieur Luc GERONDAL, administrateur;

Monsieur Benoît BAUDUIN, administrateur.

2. Monsieur Patrick MOINET, dorés et déjà administrateur de la Société, a été nommé, en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

3. Le mandat du commissaire, la société Réviconsult S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042507/22.

(120056571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.462.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of March,  
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Investment Grade Europe S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1145 of 11 December 2001, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.462. The articles of incorporation were last amended following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 264 of 24 March 2005.

The meeting is declared open by Me Hermann Beythan, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the board of directors of the Company.

2 To fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company.

3 To amend article 9 first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of meetings of the board of directors of the Company.

4 To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

5 To amend article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the delegation of powers.

6 To fully restate article 13 of the articles of incorporation of the Company relating to the independent external auditor (s).

7 To set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20<sup>th</sup>) day of February at 10:00 a.m. and to amend article 15, first paragraph of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting and that they waive the convening notice.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to fully restate article 7 of the articles of incorporation of the Company relating to the Board of Directors which shall from now on read as follows:

**“ Art. 7.**

**7.1. Board of Directors.**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders confirm the election at their next general meeting.

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**7.2. Indemnification of Directors.**

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the Articles, every director or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors, shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise or purported exercise of his powers or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office, but:

- (a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;
- (b) the indemnity is subject to such officer taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;
- (c) the indemnity shall not apply to matters as to which the person concerned shall be finally adjudged to be liable for gross negligence or misconduct; and
- (d) this clause shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified may be entitled.”

*Second resolution*

The general meeting resolved to fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of directors of the Company which shall from now on read as follows:

**“ Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

Subject to the provisions of these Articles, the board may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no meeting of the board or committee meetings shall be held in the United Kingdom, the United States of America or Germany and not less than 3 (three) board meetings are held annually in Luxembourg. No decision of the board can be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom, the United States of America or Germany shall be void.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The quorum for board meetings shall be at least half of the directors present or represented and shall not include a majority of directors who are residents of the United Kingdom, the United States of America or Germany for tax purposes.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Without prejudice to the second and seventh sentence of this Article 8, a person entitled to be present at a meeting of the board or of a committee of the board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he is not actually present in the United Kingdom, the United States of America or Germany at that time. A director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no director is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board or (as the case may be) a committee of the board duly convened and held. For this purpose:

- (a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;
- (b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more directors, or a combination of both; and
- (c) a resolution must be executed by a majority of the directors outside the United Kingdom, the United States of America and Germany.”

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to amend article 9, first paragraph of the articles of incorporation of the Company relating to the minutes of the meetings of the board of directors of the Company.

Article 9, first paragraph shall from now on read as follows:

“ **Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director or the company secretary. The proxies will remain attached thereto.”

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company relating to the powers of the board of directors of the Company.

Article 10 shall from now on read as follows:

“ **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).”

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the delegation of powers.

Article 11 shall from now on read as follows:

“ **Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.”

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to fully restate article 13 of the Company relating to the independent external auditors which shall from now on read as follows:

“ **Art. 13. Independent External Auditor(s).** The accounts of the Company are audited by one or more independent external auditors.

The independent external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.”

*Seventh resolution*

The general meeting resolved to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the twentieth (20<sup>th</sup>) day of February at 10:00 a.m.

The general meeting resolved to amend article 15, first paragraph, of the articles of incorporation to reflect the change of the date of the annual general meeting of the shareholders, which article 15, paragraph 1, will from now on read as follows:

“ **Art. 15. Annual General Meeting.** The Annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the twentieth (20<sup>th</sup>) day of February of each year at 10:00 a.m.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Investment Grade Europe S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte de Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 en date du 11 décembre 2001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.462. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 en date du 24 mars 2005.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Hermann Beythan, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Claire Prospert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1 Refonte complète de l'article 7 des statuts de Société relatif au conseil d'administration.
- 2 Refonte complète de l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration.
- 3 Modification de l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.
- 4 Modification de l'article 10 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du conseil d'administration.
- 5 Modification de l'article 11 des statuts de la Société relatif à la délégation de pouvoirs.

6 Refonte complète de l'article 13 des statuts de la Société relatif aux réviseurs d'entreprises indépendants.

7 Fixation de la date de l'assemblée générale des actionnaires au vingtième (20<sup>ème</sup>) jour du mois de février à 10:00 heures et modification de l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 7 des statuts de la société relatif au conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

#### **« Art. 7.**

##### **7.1. Conseil d'administration.**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires confirmeront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Sous réserve de approbation par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs pourront percevoir une rémunération dans le cadre de l'activité de gestion de la Société et pourront, de surcroît, obtenir le remboursement de tous les frais engagés par les administrateurs.

##### **7.2. Indemnisation des administrateurs.**

Sous réserve des dispositions des présents Statuts et dans la limite permise par ces derniers, chaque administrateur ou autre personne responsable (à l'exception du réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers, et exécuteurs testamentaires, sera indemnisée par prélèvement sur les actifs de la Société pour toute responsabilité encourue par ce dernier dans l'exécution réelle ou supposée, ou la décharge de ses fonctions, l'exercice ou le supposé exercice de ses pouvoirs ou sinon en relation ou en connexion avec ses devoirs, pouvoirs ou sa fonction, cependant:

(a) cette indemnité ne s'appliquera pas à une dette dans la mesure où cette dernière est recouverte auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité n'est due que si la personne responsable a pris toutes les mesures raisonnables pour obtenir un tel recouvrement, de sorte que l'indemnité ne pourra s'appliquer tant qu'un droit de recouvrement alternatif peut être mis en œuvre;

(c) l'indemnité ne trouvera pas application dans les situations pour lesquelles l'intéressé sera définitivement tenu responsable de négligence grave ou de mauvaise conduite; et

(d) cette clause n'exclura pas tous les autres droits à indemnisation dont les personnes pourraient être bénéficiaires.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 8 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil d'administration qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**« Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le conseil d'administration peut déterminer les procédures le concernant qu'il juge appropriées pourvu qu'aucune réunion du conseil d'administration ou d'un comité ne se tienne au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et qu'il n'y ait pas au cours d'une même année moins de trois (3) réunions du conseil d'administration se tenant au Luxembourg. Aucune décision du conseil d'administration ne peut être prise au

Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne et toute réunion présumée être tenue ou toute décision présumée être prise au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne sera frappée de nullité.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrits de toute réunion du conseil d'administration seront donnés par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le quorum des réunions du conseil d'administration est fixé à la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés et n'inclura pas une majorité d'administrateurs résidents fiscaux du Royaume-Uni, des Etats-Unis ou d'Allemagne.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Sans préjudice des dispositions de la seconde et de la septième phrase du présent Article 8, une personne dont la présence est admise à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration est réputée être présente à toutes fins si elle est capable (directement ou par voie électronique) de parler et d'être entendue de façon simultanée par toutes personnes présentes ou réputées être présentes, à la condition qu'elle ne soit en réalité pas physiquement à ce moment là présente au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Un administrateur ainsi réputé présent est autorisé à voter et par conséquent est pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit spécifié dans la convocation ou (si aucun administrateur n'est présent à un tel lieu) là où le groupe le plus important de participants est réuni, ou, s'il n'existe pas de groupe, là où le président de la réunion se trouve.

Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est valable et exécutoire de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration ou (le cas échéant) d'un comité du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. A cette fin:

- (a) une résolution peut être émise sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social;
- (b) une résolution peut se composer de plusieurs documents sous forme papier ou sous forme électronique, chaque document étant signé par un ou plusieurs administrateurs, ou une combinaison des deux; et
- (c) une résolution doit être signée par la majorité des administrateurs en dehors du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Allemagne.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société relatif aux procès verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

L'article 9, premier alinéa sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par le secrétaire de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la société relatifs aux pouvoirs du conseil d'administration.

L'article 10 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la société relatif à la délégation de pouvoirs afin de supprimer le dernier alinéa de l'article.

L'article 11 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11. Délégation de pouvoirs.** La conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoir, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 13 de la Société relatif aux réviseurs d'entreprises indépendants qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13. Réviseur(s) d'Entreprises Indépendant(s).** La surveillance des comptes de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la Société conformément à la loi du 22 mars 2004, et le conseil d'administration de la Société déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale a décidé de fixer la date de l'assemblée générale des actionnaires le vingtième (20<sup>ème</sup>) jour du mois de février à 10:00 heures.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 15, premier alinéa, des statuts de la Société, afin de rendre compte de la modification de la date de l'assemblée générale des actionnaires, lequel article 15, premier alinéa, sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le vingtième (20<sup>ème</sup>) jour du mois de février de chaque année à 10:00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN, C. PROSPERT, A. CLOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13686. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040264/348.

(120053535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

**Apache Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.928.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012042463/12.

(120056419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.245.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gores Malibu Holdings (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number 51044,

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 31 August 2011, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Company). The Company’s articles of incorporation (the Articles) have been amended for the last time on 31 August 2011, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To re-allocate the existing shares into ten (10) classes of shares.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class E Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares and fifty (50) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to six hundred fifty thousand Euro (EUR 650,000.-), represented by two thousand six hundred (2,600) Class A Shares, two thousand six hundred (2,600) Class B Shares, two thousand six hundred (2,600) Class C Shares, two thousand six hundred (2,600) Class D Shares, two thousand six hundred (2,600) Class E Shares, two thousand six hundred (2,600) Class F Shares, two thousand six hundred (2,600) Class G Shares, two thousand six hundred (2,600) Class H Shares, two thousand six hundred (2,600) Class I Shares and two thousand six hundred (2,600) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all in registered form and having such rights and obligations as set out in the Articles.

3. To issue two thousand five hundred fifty (2,550) Class A Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class B Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class C Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class D Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class E Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class F Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class G Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class H Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class I Shares and two thousand five hundred fifty (2,550) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and having such rights and obligations as set out in the Articles.

4. To accept the subscription of two thousand five hundred fifty (2,550) Class A Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class B Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class C Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class D Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class E Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class F Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class G Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class H Shares,

two thousand five hundred fifty (2,550) Class I Shares and two thousand five hundred fifty (2,550) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), by Gores Malibu Holdings (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY19005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number 51044 (Gores Malibu Holdings (Cayman), LP) by a contribution in cash of an amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.-).

5. To amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the decisions to be adopted under items 1 to 4.

6. To amend article 15 of the articles of association of the Company.

7. To add a new article 17.3 in the articles of association of the Company.

8. To add a new Title VIII and article 19 in the articles of association of the Company.

9. To amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the re-allocation of the shares, the newly classes of shares and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

10. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to re-allocate the five hundred (500) existing shares into ten (10) different classes of shares as follows:

- fifty (50) Class A Shares;
- fifty (50) Class B Shares;
- fifty (50) Class C Shares;
- fifty (50) Class D Shares;
- fifty (50) Class E Shares;
- fifty (50) Class F Shares;
- fifty (50) Class G Shares;
- fifty (50) Class H Shares;
- fifty (50) Class I Shares; and
- fifty (50) Class J Shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class E Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares and fifty (50) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), to six hundred fifty thousand Euro (EUR 650,000.-), represented by two thousand six hundred (2,600) Class A Shares, two thousand six hundred (2,600) Class B Shares, two thousand six hundred (2,600) Class C Shares, two thousand six hundred (2,600) Class D Shares, two thousand six hundred (2,600) Class E Shares, two thousand six hundred (2,600) Class F Shares, two thousand six hundred (2,600) Class G Shares, two thousand six hundred (2,600) Class H Shares, two thousand six hundred (2,600) Class I Shares and two thousand six hundred (2,600) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all in registered form and having such rights and obligations as set out in the Articles.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue two thousand five hundred fifty (2,550) Class A Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class B Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class C Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class D Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class E Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class F Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class G Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class H Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class I Shares and two thousand five hundred fifty (2,550) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and having such rights and obligations as set out in the Articles.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, Gores Malibu Holdings (Cayman), LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for two thousand five hundred fifty (2,550) Class A Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class B Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class C Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class D Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class E Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class F Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class G Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class H Shares, two thousand five hundred fifty (2,550) Class I Shares and two thousand five hundred fifty (2,550) Class J Shares, each share of each class having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.-).

The total amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

In order to reflect the resolutions taken above, the Sole Shareholder RESOLVES to amend and fully restate article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at six hundred fifty thousand Euro (EUR 650,000.-) divided into:

two thousand six hundred (2,600) Class A Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class B Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class C Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class D Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class E Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class F Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class G Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class H Shares,  
two thousand six hundred (2,600) Class I Shares, and  
two thousand six hundred (2,600) Class J Shares,

each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up and having with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es) decided by the sole Shareholder, or as the case may be, by the General Meeting. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class A Shares).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in accordance with article 5.4.2 of these Articles) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Accounts.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and fully restate article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The balance of the annual net profits may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the provisions set forth hereafter and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a (interim) dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to add a new article 17.3 in the Articles, which shall henceforth read as follows:

**17.3.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to add a new Title VIII and article 19 in the Articles, which shall henceforth read as follows:

**“VIII. - Definitions**

**Art. 19. Definitions.**

Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any reserves freely distributable and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

	P= any reserves freely distributable
	CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled
	L= losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Class A Shares	means any class A shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class B Shares	means any class B shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class C Shares	means any class C shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class D Shares	means any class D shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class E Shares	means any class E shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class F Shares	means any class F shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class G Shares	means any class G shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class H Shares	means any class H shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class I Shares	means any class I shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Class J Shares	means any class J shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued from time to time by the Company.
Interim Account	Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Shares	means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the re-allocation of the shares, the newly classes of shares and newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gores Malibu Holdings (Cayman), L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 51044, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 296-298 Route de Longwy, L1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte dressé par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réaffecter les parts sociales existantes en dix (10) catégories de parts sociales.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie A, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie B, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie C, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie D, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie E, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie F, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie G, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie H, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie I et cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000), représenté par deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes sous forme nominative et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

3. Emettre deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

4. Accepter la souscription de deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par Gores Malibu Holdings (Cayman), L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 51044 (Gores Malibu Holdings (Cayman), LP) par un apport en numéraire d'un montant de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500).

5. Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les décisions à adopter aux points 1 à 4.

6. Modifier l'article 15 des statuts de la Société.

7. Ajouter un nouvel article 17.3 aux statuts de la Société.

8. Ajouter un nouveau Titre VIII et article 19 aux statuts de la Société.

9. Modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réaffectation des parts sociales, des nouvelles catégories de parts sociales et des parts sociales nouvellement émises et du transfert des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

10. Divers.

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réaffecter les cinq cents (500) parts sociales existantes en dix (10) catégories de parts sociales de la manière suivante:

- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie A;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie B;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie C;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie D;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie E;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie F;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie G;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie H;
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie I; et
- cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie J;

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie A, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie B, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie C, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie D, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie E, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie F, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie G, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie H, cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie I et cinquante (50) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000), représenté par deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes sous forme nominative et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

##### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, Gores Malibu Holdings (Cayman), LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie A, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie B, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille cinq cent cinquante (2.550) Parts Sociales de Catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500).

Le montant total de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrument.

#### *Cinquième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier et de refondre intégralement l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) divisé en:  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie A;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie B;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie C;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie D;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie E;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie F;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie G;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie H;  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie I; et  
deux mille six cents (2.600) Parts Sociales de Catégorie J,  
chaque part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées et ayant les droits et obligations définies dans les Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou de plusieurs catégories entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales dans cette/ces catégories décidés par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale. En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J et en finissant par les Parts Sociales de Catégorie A).

5.4 En cas de réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (toutefois avec limitation au Montant Total d'Annulation déterminé conformément à l'article 5.4.2 des Statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevra de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie en question sauf décision contraire de l'Assemblée Générale selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible en question et le montant disponible pour une distribution aux Associés conformément à la Loi et indiqué dans les Comptes Intérimaires.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie en question, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.»

*Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier et de refondre intégralement l'article 15 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Affectation des Bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Le solde des bénéfices nets annuels peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions définies ci-après.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions définies ci-après, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une Assemblée Générale conformément aux dispositions définies ci-après.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise choisie par le Conseil et versés aux lieux et moments déterminés par le Conseil. Le Conseil peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans ne peut plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale après ce délai, sera perdu par le détenteur de cette Part Sociale et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

15.6 En cas de déclaration de dividende (intérimaire), ce dividende sera affecté et payé de la manière suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribuée de manière égale à tous les associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent sans tenir compte des catégories, ensuite

(ii) le reste du montant total distribué sera entièrement affecté aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de parts sociales de catégorie J, les parts sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de Catégorie A existent).»

#### Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter un nouvel article 17.3 aux Statuts qui aura la teneur suivante:

« **17.3.** Après paiement de toutes les dettes et frais de la Société et des dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux associés conformément aux, et afin d'obtenir globalement le même résultat économique que, les règles de distributions fixées pour les distributions de dividende.»

#### Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter un Titre VIII et un article 19 aux Statuts, qui aura la teneur suivante:

### «VIII. - Définitions

#### Art. 19. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices disponibles de la Société (avec les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aurait eu droit aux distributions de dividende en vertu de l'article 13 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler mais réduit par (i) toutes pertes (avec les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à verser aux réserves exigées par la Loi ou les Statuts, chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (en tout état de cause sans double comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (avec les bénéfices reportés)

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales à annuler

P = pertes (avec les pertes reportées)

RL = toutes sommes à verser aux réserves exigées par la Loi ou les Statuts

Part Sociale de Catégorie A signifie toutes parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie B signifie toutes parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie C signifie toutes parts sociales de catégorie C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie D signifie toutes parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie E signifie toutes parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie F signifie toutes parts sociales de catégorie F, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie G signifie toutes parts sociales de catégorie G, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société

Part Sociale de Catégorie H	signifie toutes parts sociales de catégorie H, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société
Part Sociale de Catégorie I	signifie toutes parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société
Part Sociale de Catégorie J	signifie toutes parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises de temps à autre par la Société
Date des Intérimaires Comptes	signifie la date pas plus ancienne que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société de n'importe quelles et toutes les catégories de la Société qui peuvent être émises de temps à autre, dont les droits et restrictions sont définis dans les Statuts.

#### Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réaffectation des parts sociales, des nouvelles catégories de parts sociales et des parts sociales nouvellement émises et du transfert des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040788/530.

(120053998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

#### **CRLD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 45, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 167.892.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pascal MICHEL, Maître artisan, né le 13 janvier 1970 à Sedan (France) demeurant à F-08110 Carignan, 53 Avenue de Blagny (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CRLD.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'étude et la réalisation de tous travaux publics et privés de construction, rénovation, démolition ainsi que la location de matériels;

- l'achat la vente, le courtage, l'import-export, la location de matériel de travaux publics et de conteneurs et le petit entretien de véhicules automoteurs neufs ou d'occasions ainsi que l'achat et vente d'accessoires;
- la coordination et la surveillance de travaux,
- le commerce et la production de tous matériaux de construction;
- l'achat, la vente, la location et la mise en valeurs de tous immeubles construits ou non construits;
- l'exploitation de tous brevets et/ou procédé de fabrication;

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et l'expertise immobilière se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500-EUR), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales de cinq cent euros (500,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites par, le prénommé Monsieur Pascal MICHEL, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950,-EUR.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établi à L-1145 Luxembourg, 45, rue de Aubépines.

2.- Est nommé gérant unique de la société:

- Monsieur Pascal MICHEL, Maître artisan, né le 13 janvier 1970 à Sedan (France) demeurant à F-08110 Carignan, 53, Avenue de Blagny (France).

3.- Vis-à-vis de tiers la société est engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal MICHEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2012. Relation GRE/2012/543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040713/116.

(120053851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Alsema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 61, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 137.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042462/10.

(120056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Hesperange le 3 avril 2012*

*Cinquième résolution*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de M. Christian Cretin, M. Yvan Juchem et Mme Barbara Bavay pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2013.

*Sixième résolution*

L'assemblée reconduit le mandat de Mazars Luxembourg S.A. en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2013.

Référence de publication: 2012042465/14.

(120056932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.690.125,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1<sup>er</sup> avril 2012:*

M. Chris J. Cahill a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 31 mars 2012.

Il est proposé que M. Aidan Foley, actuellement gérant de type B de la société, soit nommé gérant de type A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Aidan Foley comme gérant de type A de la Société;
- Michael Glennie comme gérant de type B de la Société;
- Wayne Taylor comme gérant de type B de la Société;
- Mark D. Rozells comme gérant de type B de la société;
- James Kaplan comme gérant de type B de la Société;
- Terence P. Badour comme gérant de type B de la société; et
- Isidoro Geretto comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042581/22.

(120056709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Article S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.103.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042466/10.

(120056917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Article S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 57.103.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042467/10.

(120056918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Article S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 57.103.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042468/10.

(120056919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Recylux Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 mars 2012*

Il résulte des décisions écrites de l'actionnaire unique de la Société les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique constate les démissions de:

- Monsieur Franck SERTIC de ses mandats d'administrateur et administrateur délégué suivant un courrier daté du 30 mars 2012;
- Monsieur François SERTIC de son mandat d'administrateur suivant un courrier daté du 30 mars 2012; et
- Madame Denise BESANÇON de son mandat d'administrateur suivant un courrier daté du 30 mars 2012.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer au poste d'administrateur unique de la Société Monsieur Bruce Monnier, salarié, né le 5 décembre 1966 à Nantes, demeurant 8, rue Joachim du Bellay, F-44119 Treillières pour une durée de six (6) années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012042726/24.

(120056579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Revan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 167.896.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

la société «MIRIAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée en date de ce jour et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en voie de formalisation,

ici représentée par:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 22 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «REVAN S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «MIRIAL S.à r.l.», préqualifiée et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

b) Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de société, né à San Dona di Piave (Italie), le 20 avril 1972, avec adresse professionnelle au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

c) Monsieur Gioacchino GALIONE, expert comptable, né à La Louvière (Belgique), le 4 janvier 1982, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

En conformité avec l'article dix (10) des présents statuts et vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants au moins.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/3993. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012040947/118.

(120053867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

---

**Avant Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société AVANT INVESTMENTS SA avec effet au 13 avril 2012.

Luxembourg, le 6 avril, 2012.

Nellie Esparza Segá.

Référence de publication: 2012042470/11.

(120056307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Article S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.103.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042469/10.

(120056920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**B-Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour B-Investment S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042471/11.

(120056719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Equity 51 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.990.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 février 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michael LEBEDA, président du conseil d'administration,
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean HOFFMANN
- Madame Marie-Anne BACK
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est Monsieur Laurent PECHEUR

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012042554/19.

(120056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Bandline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Heinerscheid, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042473/10.

(120056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**BB EFC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012042475/11.

(120056599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 43.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042478/10.

(120056894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 151.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042493/9.

(120056311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.403.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.559.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010, de sa société mère, Carlyle Europe Real Estate Partners II, L.P., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012042509/14.

(120056279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.897.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2011*

En date du 29 décembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a:

- décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société;
- décidé que les livres et documents de la Société seront gardés pour une durée de 5 ans au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2012042810/16.

(120056968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.165.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, 1-20121 Milan, Italie, de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 décembre 2011.

Nomination de Monsieur Robert Archbold, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012042496/18.

(120056440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**DV-III Q-Lux Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.340.

Veillez prendre note que l'associée Diwan Investment Company a dorénavant la dénomination suivante: DIC Company Limited.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour DV-III Q-Lux Feeder S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042545/13.

(120056959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Credit Suisse Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 327.544,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.897.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 décembre 2011.

Nomination de Monsieur Claude Noesen, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012042497/18.

(120056478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 1.000.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 décembre 2011.

Nomination de Monsieur Robert Archbold, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012042499/18.

(120056451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Credit Suisse Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 250.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.938.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 décembre

Nomination de Monsieur Claude Noesen, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012042502/18.

(120056477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**JHG International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.853.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of March

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Jilin Jien Nickel Industry Co. Ltd., a limited company established under the laws of the People's Republic of China, with registered address at No. 54 Hong Qi St., Hong Qiling Town, Panshi City, Jilin Province, China. 132311,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8, 2012.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of JHG International (Luxembourg) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at seventeen thousand United States Dollars (USD 17.000,00) represented by seventeen thousand (17.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B

Managers". The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

However, any extraordinary actions, such as the acquisition or disposition of shares or assets in which the Company holds a significant / majority interest, will require the prior approval of the shareholder(s).

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet at least once each year or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Jilin Jien Nickel Industry Co. Ltd., prenamed . . . . .	17.000	USD 17.000,00
Total . . . . .	17.000	USD 17.000,00

The amount of seventeen thousand United States Dollars (USD 17.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Manager:*

- Mr. Wu Shu, chairman of company, born on April 19, 1966, in Jilin, China, with professional address at No. 54 Hong Qi St., Hong Qiling Town, Panshi City, Jilin Province, China. 132311.

##### *Category B Managers:*

- Mr. José Correia, company manager, born on October 4, 1971, in Palmeira Braga, Portugal, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Ronald Chamielec, company manager, born on November 22, 1971, in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Jilin Jien Nickel Industry Co. Ltd., une limited company établie et existant en vertu des lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social au No. 54 Hong Qi St., Hong Qiling Town, Panshi City, Province de Jilin, Chine. 132311, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JHG International (Luxembourg) S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à dix-sept mille Dollars Américains (USD 17.000,00) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission payée lors de la souscription des parts sociales restera liée à ces parts sociales et sera conservée par le détenteur de ces parts sociales.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision unanime des associés représentant l'intégralité du capital social de la Société.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Toutefois, toutes actions extraordinaires, telles que l'acquisition ou la vente de parts sociales ou d'actifs dans lesquels la Société détient un intérêt significatif / majoritaire, nécessitera l'approbation préalable du(es) associé(s).

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit au moins une fois par an ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Jilin Jien Nickel Industry Co. Ltd., prénommée .....	17.000	USD 17.000,00
Total .....	17.000	USD 17.000,00

Le montant de dix-sept mille Dollars Américains (USD 17.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- M. Wu Shu, président de société, né le 19 avril 1966 à Jilin, Chine, ayant son adresse professionnelle au No. 54 Hong Qi St., Hong Qiling Town, Panshi City, Province de Jilin, Chine. 132311.

*Gérants de catégorie B:*

- M. José Correia, gérant de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mr. Ronald Chamielec, gérant de sociétés, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012040301/353.

(120053373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

**Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.602.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Carlo Arsi, avec adresse professionnelle au 3, via Santa Margherita, I-20121 Milan, Italie, de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 décembre

Nomination de Monsieur Claude Noesen, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2012042503/18.

(120056450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Candos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042505/10.

(120056321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Octafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 97.321.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société*

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

La confirmation du renouvellement de la nomination avec effet au 18 mars 2009 de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland dit Alex ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme administrateur de la société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2015.

La confirmation du renouvellement de la nomination avec effet au 18 mars 2009 de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland dit Alex ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme Administrateur-délégué de la société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2012042698/20.

(120056626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Candos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042506/10.

(120056322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**CB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 138.887.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 mars 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc KOEUNE
- Michaël ZIANVENI
- Sébastien GRAVIÈRE
- Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services Sarl

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012042508/18.

(120056400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**CEREP III Investment M S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.111.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mars 2012.

Référence de publication: 2012042510/10.

(120056454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**CLR-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7218 Helmsange, 5, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 146.914.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042515/10.

(120056598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Data Support International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 67, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.895.

---

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1.- MEDIALO INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, ici représentée par Monsieur Willem Van Cauter, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Filip Fransen, administrateur de société, né le 4 novembre 1973 à Beerse (Belgique), demeurant au 10, Rusthiiuslaan B-2242 Pulderbos (Belgique).

3.- Monsieur Ben Fransen, administrateur de société, né le 4 janvier 1981 à Turnhout (Belgique), demeurant au 64, Turnhoutsebaan, B-2390 Malle (Belgique).

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination " DATA SUPPORT INTERNATIONAL SA ".

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Wiltz, Grand-duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir: -le droit d'auteur sur les logiciels informatiques; -le brevet d'invention; -la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle; -le nom de domaine.

3.2. La société a pour objet

- l'achat et la vente de micro-ordinateurs et la fabrication et la vente de logiciels;
- la maintenance et le dépannage en bureautique, informatique et domaines assimilés;
- la formation et l'assistance sur les logiciels;

- la commercialisation en détail et au sens le plus large, de tous systèmes informatiques hardware ou software, de leurs accessoires directs ou indirects et de tous produits relevant du domaine informatique;
- l'exploitation d'un centre de formation professionnelle continue en informatique.
- le commerce de tous produits informatiques, tous services associés
- l'installation, la réparation et l'entretien de machines de bureau, serveurs, machines accessoires de toutes sortes, équipements électroniques de bureau et en général de tous autres équipements de transmission de données et ordinateurs de tous genres.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune, entièrement libérée.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille Euros) qui sera divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au Grand-duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Exceptionnellement, les premiers délégués du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1.- MEDIALO INVESTMENTS SA .....	186 actions
2.- Filip Fransen .....	62 actions
3.- Ben Fransen .....	62 actions
TOTAL: .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à 67 Rue Grande-Duchesse Charlotte L-9515 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2017:

a) Monsieur Filip Fransen, administrateur de société, né le 4 novembre 1973 à Beerse (Belgique), demeurant au 10, Rusthuislaan, B-2242 Pulderbos (Belgique).

b) Monsieur Ben Fransen, administrateur de société, né le 4 janvier 1981 à Turnhout (Belgique), demeurant au 64, Turnhoutsebaan, B-2390 Malle (Belgique).

c) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

3.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs délégués pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2017:

a).- Monsieur Filip Fransen, administrateur de société, né le 4 novembre 1975 à Beerse (Belgique), demeurant au 10, Rusthuislaan, B-2242 Pulderbos (Belgique).

b).- Monsieur Ben Fransen, administrateur de société, né le 4 janvier 1981 à Turnhout (Belgique), demeurant au 64, Turnhoutsebaan, B-2390 Malle (Belgique).

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Van Cauter -Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, F. FRANSEN, B. FRANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13612. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012040722/195.

(120053849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**CMC Bannewitz, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.605.

## EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 2 avril 2012 ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Derry CROWLEY, expert-comptable, demeurant professionnellement à Building G, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A.

- Mr Donal McCARTHY, expert-comptable, demeurant professionnellement à Building G, West Cork Technology Park, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour CMC BANNEWITZ

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012042516/18.

(120056788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.100,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 166.322.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 10 avril 2012*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen en date du 10 avril 2012 que:

- M. Pierre Parel, gérant, né le 7 avril 1955 à F-54110 Dombasle-sur-Meurthe, France, demeurant professionnellement à 14, Rue de la Prélotte à F-57155 Marly, France, a été nommé avec effet immédiat en tant membre supplémentaire du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2012042596/19.

(120056741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**Espasande SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.057.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 décembre 2011 à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg*

Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats de M. Romain Bontemps, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, de M. Ronald Weber demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et de M. Ralph Bourgnon, demeurant professionnellement à 7A, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg en tant qu'administrateurs.

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de la société PKP Abax Audit ayant son siège social à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012042550/18.

(120056591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

---

**CMC Bannewitz, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042517/10.

(120056789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Cobalto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.188.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société COBALTO S.A avec effet au  
13 avril 2012.

Luxembourg, le 6 avril, 2012.

Nellie Esparza Segá.

Référence de publication: 2012042519/11.

(120056276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Comat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 13.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042520/10.

(120056576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Il résulte des résolutions du 12 mars 2012 de l'actionnaire unique de la Société qu'il a décidé d'accepter la démission  
de Monsieur Emmanouil Vasilakis, de son poste d'administrateur de la Société, suivant son courrier du 13 février 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012042522/12.

(120056346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**DG Participations S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.367.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 3 avril 2012 aux administrateurs de la société que Maître  
Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur, et domi-  
ciliataire de la société en a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, DG PARTICIPATIONS  
S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101367

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042538/11.

(120056646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.